

Convocation du 09 mars 2016

Affichage du 09 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08 (+ 1 à partir de 21h35)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 15 février 2016
- Décision d'amortissement de l'effacement de réseau rue de l'église
- Approbation du Compte de gestion du trésorier et du Compte Administratif 2015
- Affectation du résultat du budget 2015
- Vote des taux d'imposition pour 2016
- Vote du Budget primitif 2016
- Accord de subvention aux associations
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le seize mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Etaient présents : Sylvie de CHITRAY, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Cécilia GERMAIN, Jean-François GUILOIS, Jean-Savin LEGOUAIS, Jean-René MÉNAGE, Elisabeth ROUSSELET

Absents excusés : Dominique DENIS donne pouvoir à Céline DUVAL
Jean-François AULNETTE donne pouvoir à Jean-François GUILOIS

Secrétaires de séance : Daniel GENDRY et Jean-René MÉNAGE.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 15 février 2016 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

AMORTISSEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC n°2016-03-01

Le 12 octobre 2015, il a été pris une délibération d'amortissement pour 51 709.61 €. A la demande de Mme le Trésorier, viennent s'ajouter 2 930.20 € versés à France Télécom au cours de la même opération.

Il est donc nécessaire d'amortir cette dépense globale de 54 639.81€ réalisée en 2009 pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public « rue de l'église » et « rue des jardins ».

Afin de ne pas diminuer un peu plus la Capacité d'Autofinancement de la Commune, Madame le Maire propose de prévoir cet amortissement sur une plus longue période.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'annuler la décision du 12 octobre 2015
- D'amortir la dépense Eclairage Public de 2009 en 15 années (au lieu de 10)
- D'inscrire cet amortissement de 3 642.65 € dans tous les budgets à partir de 2016 (comptes 6811/042 et 2804412/040).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE n°2016-03-02

J.R. Ménage présente le Compte de gestion du trésorier de l'année 2015. Ce dernier est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

ANNEE 2015	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	37 489.54	356 312.36	-
Dépenses	66 219.55	287 432.47	-
Totaux	-28 730.01	68 879.89	+ 40 149.88

Il présente également le Compte Administratif de la commune pour la même période. Ce compte est le relevé exhaustif des opérations financières réalisées.

Mme Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint prend momentanément la présidence de la séance.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Trésorier et le compte administratif de la commune.

Mme Le Maire reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2015 n°2016-03-03

L'affectation du résultat de 2015 cumulé avec ceux de l'exercice précédent donne un résultat de clôture de :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investis. Exercice 2015	RESULTAT de l'exercice en cours 2015	RESULTAT DE CLOTURE CUMULE
INVESTISSEMENT	80 394.24	0.00	-28 730.01	51 664.23
FONCTIONNEMENT	88 079.31		68 879.89	156 959.20
TOTAUX	168 473.55	0.00	40 149.88	208 623.43

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2015 de la façon suivante :

	Résultat	Affecté au BP 2016
Résultat de clôture Investissement	51 664.23	001 RI
+ OU - RAR	0	Reste à Réaliser
déficit à combler	0	
Déficit couvert par le Fonctionnement	0	1068 RI
Reste pour la section Fonctionnement	156 959.20	002 RF

ACCORD DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS n°2016-03-04

Arrivée de Cécilia GERMAIN à 21 h 25

Mme le Maire présente les différentes demandes de subvention.

Vu la situation économique de la commune, six associations ou organismes ne sont pas renouvelés en 2016.

La demande du Véloce club de Château-Gontier n'est pas retenue, son champ d'action étant communautaire, Châtelain participe déjà à leur subvention par ce biais.

Compte 65733, **Organismes publics**

Synergie à Laval	100.00 €
A.M.F. à Laval - Conseil aux collectivités	140.95 €

Sous-Total des Subventions

240.95 Euros

Compte 6574, **Organismes privés,**

ADMR Bierné	829.00 €
F.D.G.DON Laval	118.10 €
OGEC de Châtelain	35 300.00 €
SPA Laval	150.90 €
CHRYSALIDE réseau 8 écoles privées	1 950.00 €

Sous-Total des Subventions

38 348.00 Euros

Remarque :

La demande de l'association des AFN de Châtelain est en attente de leur rapport financier.

L'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) n'est pas renouvelé, la commune n'ayant pas de projet d'investissement.

Après délibération, le Conseil municipal vote le versement des subventions énumérées ci-dessus et les inscrit au budget 2016.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016 n°2016-03-05

Avant de proposer aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition de l'année 2016, Mme le Maire évoque la situation financière fragile de la commune. La baisse des dotations de l'Etat et l'absence de vente de parcelles accentue la situation.

Une analyse financière a été sollicitée auprès de la trésorerie de Château-Gontier et des services financiers de la communauté de communes. Elle a permis de conforter l'équipe municipale dans ses conclusions.

Malgré une gestion rigoureuse et un programme d'investissement faible, l'excédent dégagé en fonctionnement permet à peine de couvrir le montant des annuités d'emprunt et le déficit du budget annexe du lotissement.

L'endettement de la commune est important et pèse sur les résultats. Le dernier recours possible est d'utiliser le levier fiscalité pour continuer à avancer.

Après délibération, Le Conseil Municipal vote à main levée, à l'unanimité les taux pour 2016. :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu en 2015
Taxe d'habitation	327 600	18.74 %	61 392
Taxe Foncière (Bâti)	251 500	22.98 %	57 795
Taxe Foncière (Non Bâti)	102 200	37.97 %	38 805
TOTAL			157 992

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE n°2016-03-06

Jean-René Ménage présente le BP 2016.

Cet acte juridique autorise le Maire à engager les dépenses et recettes votées.

Les projets d'investissements sont modérés par le choix de ne pas avoir recours à un nouvel emprunt pour l'instant. Ils concernent essentiellement :

- Travaux de réfection de la toiture de l'église (Les subventions sont en cours).
- Aménagement de la cour de la mairie et peinture de la fenêtre du secrétariat.
- Prévision de renouvellement de matériel informatique.
- Une ligne dépenses imprévues pour provisionner pour les années à venir

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2016.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	512 672.81	324 457.53
Dépenses	512 672.81	324 457.53

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission des terrains :

Un nouveau RDV a été pris avec Paul ARENE, Maître d'œuvre, le 04 avril pour revoir le cahier des charges du lotissement le verger.

Commission bibliothèque :

Prochains RDV, mercredi 30 mars et mercredi 25 mai : heures du conte avec des raconte-tapis.

Une demande d'aide à l'acquisition de livres sera effectuée auprès de la communauté de communes ce qui nécessite, au préalable, la rédaction d'un projet.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Séance levée à 00 h 45.

Prochaine séance le mardi 12 avril 2016 à 20 h 30.